

Tivoli : votre nouveau quartier de ville

Body fit : en pleine forme !

Repas du CCAS 2017 en images

JANVIER 2017 - N° 1
Échos de Montendre - Bulletin Municipal
Dépôt légal n° 952
Mairie 17130 MONTENDRE
Tél. 05 46 49 20 84.
mairie@ville-montendre.fr
<http://www.montendre.fr>
Impression : L'Atelier d'Impression
17130 Montendre

Sommaire

- 2 ÉDITORIAL
- 3/4 AU FIL DES CONSEILS
- 4 TRAVAUX
parc des Labyrinthes
cinéma
bassin ludique
- 5 VIE CITOYENNE
le retour des autorisations de
sortie du territoire pour les
mineurs
le centre de secours de Mont-
tendre recrute
- 6/7 TIVOLI :
vente de terrains à bâtir
viabilisés
- 8 ECONOMIE :
Body Fit Studio, la forme près
de chez vous !
- 9 AU CŒUR DE VOTRE CITÉ
la rivière, un milieu fragile
- 10 AU CŒUR DE VOTRE CITÉ
Elektre : la tragédie grecque
revue par les dakatchiz
ateliers Nutrition Santé
seniors
Noël pour tous
- 11 COMMUNES ASSOCIÉES
Chardes
Vallet
- 12 AU CŒUR DE VOTRE CITÉ
manifestations 2017
repas du ccas



Mes chers concitoyens

La rue du Nord tout juste achevée, c'est vers le boulevard de Saintonge que se tournent désormais notre attention et nos efforts.

Cette voie jusqu'à présent communale est désormais classée voie départementale suite à des échanges avec la Charente-Maritime. La réfection du boulevard sera réalisée sous maîtrise d'œuvre du département, mais notre commune conservera néanmoins à sa charge de nombreux aménagements : trottoirs, réseaux, etc..

Le chantier commencera par la rénovation du réseau d'assainissement : ce sont habituellement des travaux longs et qui ne « se voient pas » une fois achevés mais ils sont le préalable indispensable à la rénovation d'une voirie.

D'autres chantiers sont en préparation, notamment la réhabilitation de l'avenue de la Gare, en lien avec plusieurs autres projets : aménagement des entrées de ville, implantation d'une maison des services publics dans la gare et accès au parc des labyrinthes (ouverture en 2018). C'est l'exemple-type d'un aménagement communal qui s'est déterminé à partir de plusieurs facteurs concomitants et cohérents.

Pour conclure, je voudrais saluer deux hommes avec lesquels j'ai le privilège de travailler depuis de longues années et dont les compétences et le talent ont été reconnus dans leurs domaines d'action respectifs :

Mon collègue et ami Yves Poujade, adjoint aux finances de cette ville depuis 2001, nommé Chevalier de l'Ordre National du Mérite, pour son action dans la sphère médico-sociale ;

Le lieutenant Christophe Tessonneau, chef du centre de secours de Montendre, nommé au grade de capitaine : meneur d'hommes hors pair, compétent et passionné, il exerce aussi avec sérieux et dévouement la lourde fonction de responsable des services techniques de la ville depuis 2006.

Ces distinctions méritées rejaillissent sur notre commune et l'honorent et nous sommes fiers de les compter parmi les nôtres.

Bernard Lalande

Sénateur maire de Montendre

Sécheresse 2016 : des fissures sont apparues ?

Attention, suite à la sécheresse de l'été 2016, vous avez peut-être constaté des fissures sur votre maison.

Pour que vous puissiez éventuellement être indemnisé par votre assureur, il faut que la commune soit déclarée en **état de catastrophe naturelle** (mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols...).

En effet, la commune, après avoir constaté que de nombreux administrés sont touchés par ces désordres, et en s'appuyant sur leurs déclarations, pourra solliciter son classement en état de catastrophe naturelle auprès du Préfet de la Charente-Maritime.

Le préfet établira alors un dossier qui sera examiné en commission interministérielle. C'est à ce stade qu'un avis sur l'état ou l'absence de catastrophe naturelle sera émis.

Vous êtes concernés ?

Il convient donc de nous adresser, en mairie, dans les plus brefs délais, un dossier complet comprenant :

- un courrier précisant *Nom, Prénom, adresse et n° de téléphone*, décrivant les problèmes rencontrés,
- les devis nécessaires à une remise en état du bien concerné,
- les photos prouvant la réalité des dommages subis.

Aménagement de l'avenue et de la place de la Gare

La Commune de Montendre est désormais propriétaire de la maison garde-barrière du passage à niveau de l'avenue de la République, de la Gare de Montendre et des terrains d'emprise des anciens quais de chargement.

Il est aujourd'hui nécessaire d'étudier et de procéder au réaménagement de ce secteur pour les raisons suivantes :

- il s'agit d'une des principales entrées de la ville de Montendre et la présence de la maison de garde-barrière et de son terrain en friche ne contribue pas à sa mise en valeur ;
- l'avenue de la gare constitue l'un des deux accès au site touristique du lac Baron-Desqueyroux, accès qu'il convient d'améliorer à l'intention notamment des personnes fréquentant le site du lac ;
- le projet de Parc des Labyrinthes est entré en phase de réalisation et une partie importante du public qui fréquentera le Parc accèdera au site par l'avenue de la Gare ;
- la transformation de la Gare en Maison de Services au Public (MSAP) va entraîner une plus grande fréquentation du site de la Gare de Montendre et nécessitera un agrandissement du parking existant afin de concilier stationnement des véhicules des usagers de la gare et stationnement des usagers et employés de la MSAP.

C'est pourquoi il a été décidé de confier au Syndicat Départemental de la Voirie une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de réalisation de travaux afin d'étudier puis de réaliser l'embellissement du carrefour de l'avenue de la Gare et de l'avenue de la République, du terrain de la maison de garde-barrière, de l'avenue de la Gare et du parking de la Gare (existant et à venir).

Un projet de requalification de ce secteur est donc lancé, conformément aux objectifs définis dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme, à savoir l'embellissement de l'avenue de la Gare et de cette entrée vers le site du lac Baron Desqueyroux.

Il prévoit :

- la reprise des trottoirs et cheminements piétonniers du carrefour au niveau du croisement entre l'avenue de la République, la rue du Stade et l'Avenue de la Gare ;
- le désamiantage et la démolition de la maison de garde-barrière ;
- le reprofilage, la structuration et le gravillonnage de l'entrée du chemin rejoignant le lac par la forêt ;
- la réfection du revêtement de la contre-allée desservant les immeubles situés en contrebas de l'avenue de la Gare ;

- la mise en place d'un mur de soutènement permettant de retenir et mieux structurer l'espace vert situé entre cette contre-allée et l'avenue de la Gare
- la réhabilitation des trottoirs, cheminements piétonniers et emplacements de stationnement de l'avenue de la Gare ;
- la reconversion du terrain d'emprise de la maison garde-barrière en un espace vert équipé d'une placette et de bancs ;
- la création d'un espace vert devant le bar-tabac
- la création d'un espace vert sur la bande aménagée entre la contre-allée et l'avenue de la Gare ;
- la création d'espaces verts plus petits de manière ponctuelle ;
- l'installation de mobilier urbain pour protéger ces aménagements.

L'ensemble de cette opération représente un investissement de 170 299,86 € HT maîtrise d'œuvre du Syndicat Départemental de la Voirie incluse.



Projection d'aménagements en lieu et place de la maison du garde-barrière



Projet de création d'un espace vert sur la bande aménagée entre la contre-allée et l'avenue de la Gare

Ces travaux sont éligibles au soutien financier du Conseil Départemental de Charente Maritime, au titre du Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes (20%), et par l'Etat, au titre du programme 122 action 01 du budget du Ministère de l'Intérieur (50%), la commune conservant à sa charge 30% des investissements soit 51 000 €.

Délégation de la maintenance des feux tricolores au SDEER

La Commune de Montendre confie depuis plusieurs années la maintenance de son réseau d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equiperment Rural (SDEER). Le SDEER a décidé d'élargir ce service à la maintenance des feux tricolores et a élaboré un règlement de gestion de ce service : le conseil municipal a donc décidé de lui confier cette compétence de maintenance sur les feux tricolores du carrefour de l'avenue de la République.

Enfouissement des réseaux du boulevard de Saintonge et de la rue du Stade

Dans le cadre du projet de réhabilitation du boulevard de Saintonge et de la rue du Stade, il est nécessaire de préalablement procéder à l'enfouissement des réseaux télécom et électrique.

Deux précédentes conventions n'avaient pas intégré la portion du boulevard de Saintonge comprise entre la rue de Bagatelle et la rue du Stade. C'est chose faite.

En ce qui concerne les travaux d'enfouissement des réseaux télécoms, la responsabilité des travaux est répartie ainsi :

La Commune a à sa charge les prestations d'étude et d'ingénierie de génie civil relatives aux travaux d'enfouissement, la réalisation de la tranchée, la fourniture et la pose des installations (fourreaux, cadres, trappes et tampons de chambre) ainsi que le suivi des travaux. La réalisation de cette prestation sera confiée au SDEER.

De son côté, Orange a la charge de réaliser l'avant-projet d'établissement des ouvrages de génie civil, conduites et chambres et l'étude basse tension et prend en charge les travaux de câblage après réalisation des travaux de génie civil.

Parc des Labyrinthe

La Maison des Labyrinthes qui surplombera le lac, côté route de Bussac, est déjà bien engagée avec les travaux de terrassement et la réalisation des fondations.

Pendant ce temps, des opérations de plantation ont été réalisées à l'intérieur du parc (partie clôturée) et à l'entrée : c'est là que se situera le "babyrinthe", destiné aux petits ; visible depuis la route, il sera en accès libre et gratuit.



Travaux de fouille et terrassement pour préparer la future maison des labyrinthes

Mamie-papi Club

Après le désamiantage, les travaux se poursuivent : les nouveaux sanitaires, accessibles aux personnes à mobilité réduite, situés à l'arrière du bâtiment, ont fait l'objet de travaux d'isolation par l'extérieur.

Cinéma

Les travaux se sont poursuivis avec l'ouverture de l'accès entre la future salle de projection et le local réserve qui se situera en lieu et place de l'actuel préau : celui-ci sera fermé et recouvert de bardage bois. A l'intérieur de la salle, le plan incliné a été profilé à l'aide de calcaire, mais il faut encore beaucoup

TRAVAUX



Tous les murs à faire tomber ont été dégagés laissant voir un bel espace pour ce futur cinéma de 120 places

d'imagination pour y voir une future salle de cinéma... Les travaux ne sont pas terminés mais on sait leur issue très attendue des cinéphiles !

Solarisation du bassin ludique

Les travaux commenceront courant février. Il s'agira pour le prestataire de mettre en place un tapis solaire de 300m² pour chauffer l'eau des bassins (économie attendue de 108 283 kWh), ainsi qu'une bâche à bulles pour couvrir les deux grands bassins pendant la nuit. Une pompe de circulation et un système de régulation de température avec vannes motorisées seront également installés ainsi qu'un chauffe-eau solaire de 400 litres pour les douches.



Grâce à ces opérations, les baigneurs gagneront en confort et la Commune réalisera de substantielles économies tout en limitant ses rejets de gaz à effet de serre !

LE RETOUR DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale a été rétablie depuis le 15 janvier 2017 (décret du 4 novembre 2016 - article 49 de la loi du 3 juin 2016).

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale sera rédigée au moyen d'un formulaire cerfa N° 15646*01.

Une fois complété et signé, le formulaire devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataires :

Ces documents doivent être en cours de validité (sauf la carte nationale d'identité et le passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans).

Pour télécharger le formulaire, rendez-vous sur www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.



SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES : LE CENTRE DE SECOURS DE MONTENDRE RECRUTE

Après cinq années de stagnation, les effectifs du centre de secours de Montendre sont en baisse. Celle-ci va s'amplifier avec des départs programmés à la retraite.

Le Lieutenant **Christophe Tessonneau**, ainsi que tout son personnel, lancent un appel aux nouvelles vocations :

"Le centre de Secours de Montendre, situé boulevard de Saintonge peut accueillir jusqu'à 32 sapeurs-pompiers, tous volontaires.

Une école de la vie

Nos missions sont diverses (579 en 2016), principalement liées au secours à personnes, avec, l'année dernière une recrudescence des feux de forêts.

Chacun donne donc un peu de son temps pour servir les autres. Devenir Sapeur-pompier Volontaire, est une expérience enrichissante, c'est un peu « l'école de la vie. ».

Notre fonctionnement s'organise par gardes : 1 dimanche de garde toutes les 5 semaines, ainsi qu'en astreinte à domicile sur le même principe, 7 nuits de 20h à 6h.

Le fonctionnement journalier de 6h à 20h est assuré sur la base du volontariat et de la disponibilité de chacun. Il peut également arriver d'avoir quelques gardes exceptionnelles : free music, 14 juillet, foire du 11 novembre.

Une expérience ouverte à tous

Nous bénéficions tous de formations validées par des stages. Le centre de secours de Montendre a la chance d'avoir dans ses rangs de volontaires, des sapeurs-pompiers de métier qui apportent beaucoup de leur expérience et de leur formation.

Jeune, moins jeune, femme, homme, célibataire, marié, fonctionnaire, entrepreneur, employé, les

profils sont variés au centre de secours. Beaucoup habitent des communes extérieures à Montendre : Coux, Vallet, Souméras, Chamouillac, etc. L'important est d'être à moins de 8 minutes environ du centre de secours.

POURQUOI PAS VOUS ?

Certains de nos pompiers sont conventionnés, c'est-à-dire qu'un contrat est signé entre le SDIS (Service Départemental Incendie et de Secours) et leur employeur, autorisant des retards à l'embauche, des jours de formations etc.

Enfin, une amicale est présente au Centre de secours afin de « rassembler » les sapeurs-pompiers et de faire vivre le centre de Secours (bal des pompiers en août, Noël des enfants, repas)

Vous avez plus de 16 ans, vous êtes en règle au regard des dispositions du code du service national, vous jouissez de vos droits civiques, vous aimez l'activité et l'esprit d'équipe... pourquoi pas vous ?

N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de nos gardes des dimanches ou à nous adresser votre candidature au Centre de Secours, 25 boulevard de Saintonge à Montendre ou par mail à chef-cs-montendre@sdis17.fr



TIVOLI : VOTRE NOUVEAU QUARTIER DE VILLE...

En 2016, la commune a fait viabiliser une grande zone située au lieu-dit Tivoli et propose aujourd'hui à la vente 18 lots sur ce secteur afin d'offrir de nouveaux espaces à l'urbanisation. Il s'agira principalement d'accueillir des commerces et habitations ainsi qu'un ITEP (Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique), dépendant de l'EPD des Deux monts, en cours de construction. Deux terrains ont déjà été vendus et un permis de construire déposé pour l'un d'eux.

Les espaces communs seront répartis en 3 639 m² d'espaces verts et de noues engazonnées et plantés d'arbres pour conserver au quartier un aspect naturel et favorisant une gestion des eaux pluviales respectueuse de l'environnement.

Localisation : au cœur de la pinède et proche du centre bourg

L'emprise du projet se situe en périphérie du centre-ville en direction du sud-est, à proximité de deux voies principales, l'avenue de la République et la rue de Tivoli.

L'objectif poursuivi est de créer un véritable nouveau quartier de ville, de promouvoir un urbanisme de qualité et diversifié tant du point de vue de la densité et de l'apparence des constructions ou de la conception des espaces publics que du point de vue de la diversité des activités qu'il sera possible d'y implanter.

Une offre de mixité

Les lots 2 à 10 sont conçus pour présenter un aspect dense, très urbain en entrée principale du quartier. Ils permettront d'accueillir des bâtiments d'habitation, de services ou de bureaux de dimension mesurée. Les acquéreurs de ces lots seront contraints par le règlement de la zone de construire en alignement du domaine public afin de renforcer cet esprit urbain.

Un parking « visiteur » sera aménagé en entrée de zone, côté rue de Tivoli, afin de compenser la faible dimension des lots 2 à 10. Ces lots sont principalement conçus pour des personnes âgées ou de jeunes couples en primo-accession à la propriété désireux de disposer d'une habitation et d'un jardin de tailles modestes.

Le lot 1 accueillera les locaux de l'ITEP.

Les lots n° 11 à 19, situés dans la partie centrale du quartier, pourront accueillir des bâtiments soit à usage d'habitation individuelle ou collective, soit à usage de commerce.

VENTE DE TERRAINS À BÂTIR VIABILISÉS

TIVOLI
VOTRE NOUVEAU QUARTIER DE VILLE
A MONTENDRE

*La douceur de vivre
au cœur de la pinède*

**EN ROUTE
POUR
UNE NOUVELLE VIE**

à partir de **17 000 €**

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS MAIRIE DE MONTENDRE
Contacts : 05 46 49 20 84 - mairie@ville-montendre.fr

<u>Numéro de lot</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix de vente</u>
2	561 m ²	26 000 €
3	450 m ²	22 500 €
4	398 m ²	21 000 €
5	310 m ²	17 000 €
6	346 m ²	20 000 €
7	347 m ²	18 500 €
8	391 m ²	19 500 €
9	435 m ²	21 500 €
10	437 m ²	19 000 €
11	694 m ²	30 500 €
12	622 m ²	32 000 €
13	626 m ²	28 500 €
14	715 m ²	31 000 €
15	600 m ²	30 000 €
16	600 m ²	30 000 €
17	680 m ²	30 000 €
18	800 m ²	33 000 €
19	2 300 m ²	85 000 €

Tableau des surfaces et tarifs

TIVOLI : VOTRE NOUVEAU QUARTIER DE VILLE...

Sur les **lots 11 à 13**, au regard de leur situation centrale et de leur visibilité, il est plutôt anticipé l'implantation de commerces.

Le **lot n° 19** est destiné à la construction d'un immeuble à usage d'habitat collectif de deux étages maximum.

Enfin, **les lots 14 à 18** sont plutôt prévus pour accueillir des bâtiments à usage d'habitation. Ils sont plus grands (600 à 800 m²) que ceux de l'entrée du quartier. Sur ces terrains, le règlement prévoit la conservation arbres existants sous réserve qu'ils n'empêchent pas le projet de construction.

Harmonie et tranquillité

L'aménagement privilégiera une mixité des formes bâties et de l'offre de logements tout en conservant un caractère assez peu dense et des espaces verts.



Plan de composition du lotissement

d'espaces verts comme le préconisent les orientations d'aménagement de la zone.

La présence de la pinède est une des qualités primordiales du site. Elle est préservée et ouverte par la création de liaisons douces séparées de la voirie principale, permettant ainsi aux promeneurs de parcourir ce site, longtemps difficile d'accès.

Les emprises publiques sont larges le long de la voie structurante (généralement 15 m). Elles comprennent une voie de 5,50 m à double sens ou 3,40 m en sens unique ainsi qu'un trottoir dissocié de la voirie de 1.70m largeur. Le reste de l'espace est consacré aux espaces verts et aux noues paysagères. Les tracés des voiries sont volontairement sinueux afin de limiter la vitesse et de marquer qu'il s'agit de voies de desserte locale et non d'axes principaux de circulation.

Le site présente des qualités qu'il faut préserver et mettre en valeur. Ainsi, la largeur des voiries permettra de préserver les vues sur l'environnement et les grands axes de perspectives créés par la topographie des lieux. De même, la lisière boisée située au nord sera préservée.

VENTE DE TERRAINS À BÂTIR VIABILISÉS

16 parcelles bornées et viabilisées

- Parcelles de 310 à 800 m² pour des habitations individuelles ou des commerces,
- Terrains libres de constructeurs,
- Tarifs : de 17 000 à 33 000 €,
- Terrains viabilisés (assainissement collectif),
- Situation privilégiée à proximité du bourg, des commerces et services,
- Un quartier nature entre pinède et centre-ville ;
- Un cadre privilégié aux espaces publics de qualité : cheminements doux, espaces verts, etc.
- 1 parcelle de 2 300 m² pour immeuble collectif d'habitation à 80 000 €.

Une attention particulière sera accordée à la bonne articulation de la future voirie avec les voies existantes (avenue de la République, rue de Tivoli) et les quartiers riverains.

Une voie principale part de la rue de Tivoli dans sa partie nord, et parcourt ensuite l'emprise du projet pour revenir se refermer au nord, sur l'Avenue de la République. Une seconde liaison avec cette avenue participera ainsi au maillage du site.

Les espaces publics seront soignés et ouverts, avec la création de places et

Règlement du lotissement disponible sur <http://www.ville-montendre.fr/cadre-vie/lotissements-communaux>



ECONOMIE : Body Fit Studio, la forme près de chez vous !

En janvier 2016, Body Fit Studio ouvrait à Montendre, rue de l'Hôtel de Ville. Dès le premier mois, elle enregistrait 150 abonnements et à l'été suivant, la salle de sports quittait le local trop exigu pour un bâtiment plus vaste au centre commercial de la Vallée... Aujourd'hui, elle compte près de 400 adhérents dont une bonne moitié très assidus ; surtout, c'est devenu un lieu incontournable pour ceux qui veulent pratiquer une activité physique régulière, entretenir leur corps et leur santé.

A la tête de ce projet « gonflé », Julien Pargade habite Vallet : jeune (23 ans) et motivé, il a pourtant dû braver bien des obstacles pour en arriver là...



Volonté de fer et muscles d'acier

L'histoire de Julien est celle d'une métamorphose portée par une volonté de fer et des muscles d'acier.

A 15 ans, il a quitté l'école et travaille en supermarché... Fluet, il rêve d'un corps musclé et solide. S'il n'a pas encore les muscles, en revanche, il ne manque pas de courage : après sa journée de travail à Mirambeau, il grimpe sur sa mobylette direction la salle de sports de Pons, quatre fois par semaine. Au bout de quatre ans, les efforts ont payé : le "petit" Julien a pris 20 kilos de muscles et gagné en assurance et en maturité. Ce qu'il a appris en pratiquant la musculation et le fitness, il n'a qu'une envie, le faire partager aux autres.

Il quitte alors son emploi pour des missions d'intérim mieux rémunérées afin de financer son diplôme d'état d'éducateur sportif en musculation et fitness. Son diplôme en poche, il travaille un an comme coach sportif à domicile, auprès des particuliers et des entreprises, mais en zone rurale, les déplacements sont trop nombreux, trop coûteux...

Il va ensuite travailler pendant trois ans dans une salle de sports à Bordeaux Lac. Mais il songe à s'installer, à ouvrir sa propre salle. Montendre lui semble une situation idéale, la concurrence suffisamment éloignée, une clientèle potentielle du sud Saintonge au nord Gironde...

Il monte un projet sérieux, appuyé à une étude de marché concluante. Pourtant, aucune banque ne le suivra : ça ne marchera pas, lui --répond-on. Comment financer les machines, les travaux

d'aménagement ? Sa motivation intacte, c'est auprès de l'ADIE (association qui aide des personnes éloignées du système bancaire à créer leur entreprise grâce au microcrédit) qu'il obtiendra enfin son prêt.

Des efforts dans la bonne humeur

Aujourd'hui, la salle équipée d'une trentaine de machines modernes et de qualité, attire non seulement les adeptes de musculation mais plus largement tous ceux qui recherchent une formule de remise en forme près de chez eux. Pour un abonnement très abordable, Julien propose coaching personnalisé et cours collectifs : l'abonné peut venir autant de fois qu'il le souhaite et participer à autant de séances (qu'il le peut !) : Julien, parfois aidé de son amie Sylvie, propose 12 séances de cours collectifs par semaine : step, renforcement musculaire, séances de "cuisses-abdos-fessiers", renforcement cardio, stretching... sur plusieurs tranches horaires (12h30 ou 18h15 ou 19h15) afin de permettre aux actifs de fréquenter la salle pendant la pause déjeuner ou en soirée après le travail.

Sociable et ouvert, dynamique, Julien a imprimé sa personnalité bienveillante à sa salle qui accueille tous les profils entre 14 et 75 ans ; l'ambiance y est conviviale, la musique "electro house" diffusée fort pour stimuler les énergies et développer la motivation. Ici, on se tutoie, on plaisante, les gens



viennent aussi pour passer un bon moment, se changer les idées. En séance collective, les éclats de rire ne sont pas rares, pourtant, on travaille dur : efforts, sueur, dépassement de soi-même, les 45 mn de séance sont rythmées et bien remplies ! Julien comme Sylvie veillent aux bons positionnements, encouragent, motivent, félicitent...

Dans cette salle, se sont déjà accomplies d'autres métamorphoses : perte de poids, muscles qui se dessinent, personnes renfermées sur elles-mêmes qui reprennent peu à peu confiance, qui s'ouvrent et sourient...

S'il évoque un éventuel agrandissement de la salle, dans l'immédiat, il se concentre surtout sur la compétition de body building qui aura lieu à St Georges de Didonne au printemps et à laquelle il prépare un petit groupe : champion de France de culturisme en 2015, Julien va pouvoir leur faire profiter de son expérience !

Body Fit studio, salle de sport musculation fitness, centre commercial de La Vallée du lundi au jeudi 9h/14h et 16h/21h, vendredi 9h/14 et 16h-20h - samedi 9h/12h 06 61 73 36 14 facebook body fit studio montendre

LA RIVIÈRE, UN MILIEU FRAGILE

Les cours d'eau sont des milieux fragiles et chaque propriétaire riverain doit être informé afin de comprendre les enjeux et les objectifs de leur préservation ainsi que les bonnes pratiques associées. En effet, les rivières et leurs abords sont à préserver et à restaurer dans un objectif de l'atteinte du bon état de l'eau. Afin de sensibiliser les administrés, propriétaires riverains et usagers de la rivière, un guide pratique des rivières a été édité par la Communauté de communes de Haute-Saintonge. Il s'agit d'informer et sensibiliser les riverains sur l'aspect environnemental en lien direct avec les milieux aquatiques et de sensibiliser la population aux pratiques plus respectueuses. Ce document est disponible en mairie et téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes de Haute-Saintonge (<http://www.haute-saintonge.net>, rubrique « Nature »).

Attention à certaines interventions d'entretien non-adaptées

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 m minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant en traits pleins ou discontinus sur les cartes au 1/25000^e de l'Institut Géographique National.

Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires / pesticides (désherbants, fongicides, insecticides) sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités, gestionnaires de voirie et entrepreneurs.

L'arrêté fixe 5 mètres minimum comme zone non traitée (ZNT).

Dans certains cas, et pour certains produits, la ZNT peut être beaucoup plus importantes, de 20 à 100m.

Cette règlement vise à :

- protéger la santé des utilisateurs, du public, des animaux
- éviter toute contamination des eaux, cours d'eau ou nappes aquifères, par ruissellement

En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

Remarque : le constat d'infraction peut être fait sur le fait ou à posteriori, en effet l'usage d'herbicides en particulier peut être flagrant pendant plusieurs

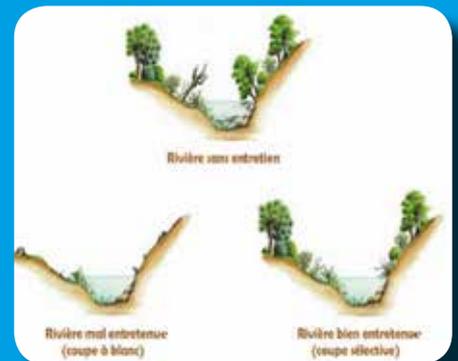


jours après la pulvérisation.

Un entretien respectueux

Il y a plus de 15 ans que les équipes rivières de la Communauté de communes de Haute-Saintonge réalisent l'entretien des rivières. Pour plus d'informations, l'encadrant technique, M. Lecaille ou le Technicien rivière, M. Doumeret, vous seront d'une aide précieuse quant aux techniques à employer ou à éviter. Contact : 05 46 48 12 11.

Important : lors du passage des équipes, le bois et autres rémanents issus de l'entretien sont déposés sur les berges car ceux-ci appartiennent aux riverains. Ainsi, l'évacuation reste à la charge du propriétaire privé.

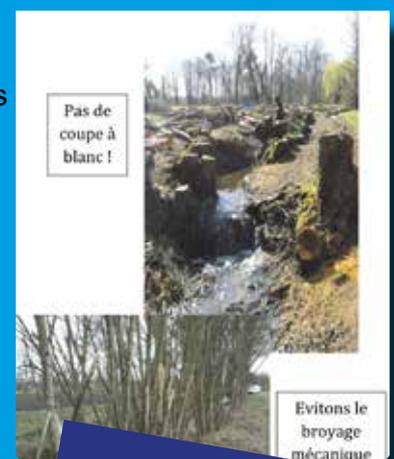


Selon le Code de l'Environnement, « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique ». (Art. L215-14)

En revanche, l'eau qui circule dans la rivière fait partie du bien commun de la nation.

L'entretien de la végétation des berges doit être réalisé de façon raisonnée :

- Agir de manière raisonnée (intervenir lorsque c'est nécessaire),
- travailler à partir de la berge (pas d'engin dans l'eau),
- travailler d'amont en aval,
- ne pas toucher au lit naturel constitué de graviers, ni aux pieds de berge,
- ne pas stocker les matériaux de curage ou d'élagage sur la berge,
- ne pas utiliser de matériaux non adaptés (tôles, pneus...) pour protéger la berge,
- ne pas couper "à blanc" la végétation des berges,
- ne pas enlever les souches,
- ne pas hésiter à demander conseil...



AU CŒUR DE VOTRE CITÉ

ELEKTRE : LA TRAGÉDIE GRECQUE REVUE PAR LES DAKATCHIZ

La compagnie Dakatchiz travaille à revisiter Electre, la tragédie de Sophocle afin de présenter ce spectacle dans plusieurs châteaux de la Haute Saintonge. L'idée est née du chantier de rénovation du château de Montendre, de ce fond de décor qui a retrouvé son lustre et donné une inspiration nouvelle aux artistes.

La pièce originelle date du 4^e s avt J-C et met en scène Electre, fille d'Agamemnon, dont le père a été assassiné par sa mère et son amant... elle attend le retour de son frère Oreste pour venger leur père : tous les éléments de la tragédie grecque sont réunis, mais les Dakatchiz vont y apporter leur touche burlesque pour créer leur EleKtre.

Un projet inter-associatif haut saintongeais

Le projet sera participatif et intégrera de nombreux bénévoles qui viendront former le Chœur de la



Les Dakatchiz et la team d'EleKtre

tragédie : le chœur joue un rôle important dans les pièces de la Grèce antique. Composé de citoyens, costumés et masqués, il danse, chante et parle parfois, c'est lui qui présente le contexte et résume les situations pour aider le public à suivre les événements, etc.

Le travail a déjà commencé avec les partenaires : maison de retraite spécialisée l'Orangerie, IME de St Genis, Lycée de Pons, collège de Montendre, ADPAHS de Chevanceaux (costumes), maison des bateleurs (décors), rock School ou école des arts (musique), tous les talents du territoire sont sollicités !

De château en château...

Si l'origine de ce projet remonte à la rénovation de l'ancien logis des La Rochefoucauld, les Dakatchiz ont eu envie de monter un projet à plus grande échelle, sur le territoire de Haute Saintonge, de château en château. La création ELEKTRE mettra donc en exergue non seulement le château de Montendre mais aussi d'autres sites : le château de Montguyon, le château de Mirambeau, le château de Jonzac, le château de Plassac et le Donjon de Pons. Fin mai, la compagnie sera en résidence à Montendre pour ses dernières répétitions : représentation prévue et attendue le vendredi 2 juin sur la scène du château de Montendre.

Ateliers Nutrition Santé Seniors : comment bien vieillir grâce à l'alimentation

Aujourd'hui la retraite est vécue comme une deuxième vie qu'il convient de mener dans le bien-être. Nos comportements, et notamment ceux liés à l'alimentation, nous permettent d'améliorer notre capital santé. La mise en place d'actions de prévention est une réponse pour accompagner le vieillissement, c'est pourquoi LA Maison Pop', en partenariat avec l'ASEPT Poitou-Charentes, propose des ateliers dédiés au seniors sur cette thématique.



Les participants pourront s'y informer, prendre conscience de leurs comportements actuels et acquérir de nouveaux réflexes. Ateliers ouverts aux plus de 55 ans, cycle de 6 séances (1 par semaine). La première aura lieu **mercredi 8 mars de 9h30 à 12h, centre culturel de Montendre**. Une participation de 20 € sera demandée pour l'ensemble des séances.

Rens. / inscript. Charlotte Supron, LA Maison Pop'
05 46 70 43 67 ou lam.charlotte.supron@orange.fr

Noël pour tous

Après un joli spectacle aussi participatif qu'appétissant (le gâteau a cuit dans le four pendant la représentation...), les enfants se sont amusés à décorer le sapin, avec les jeux en bois des bateleurs ou en réalisant avec l'atelier créa-cœur de jolies décorations de Noël en tissu. En avance, le père Noël les a gâtés : chocolats et bonnets rouge et blanc clignotants... ça sentait bon Noël !



Noël pour tous était organisé par le CCAS en partenariat avec de nombreuses associations, parmi lesquelles Lectur@média qui offrait le spectacle.

COMMUNE ASSOCIÉE DE CHARDES

Noël à l'école

Le père Noël est venu gâter les écoliers de Charde. Comme chaque année, cette visite était organisée à l'initiative de l'employée communale, Alexandra Babin. A la cantine, autour du sapin, les enfants, ravis, ont reçu chacun un beau jouet du père Noël, "aidé" par l'amicale chardaise. Merci à Alexandra pour cette organisation, au Père Noël ... et à Stéphane !

Amicale Chardaise

J-P Bourdelaud est le président de l'Amicale Chardaise, comité des fêtes qui s'emploie à animer

le village. Tous les mois, les anciens de nos communes se réunissent à Vallet pour des concours de belote (entre 90 et 100 personnes chaque fois) qui nécessitent une grosse organisation.

Les bénévoles (35 membres) travaillent aussi en amont à préparer la fête locale début juillet : distribution de prospectus sur les brocantes, recherche de lots chez commerçants,... Puis il faudra 5 jours de préparation et de rangement pour une fête qui se tient pendant 3 jours en plein air, le tout en étroite collaboration avec les services communaux. Cette fête est très gourmande

en bénévoles : il faut encadrer la marche, tenir les buvettes, servir les repas, organiser la brocante... Les concours de belote de l'année financent l'apéritif aux habitants et des animations gratuites pour les enfants.

Tous les ans, l'amicale finance des achats de la coopérative de l'école : cette année elle a ainsi participé à l'acquisition d'un vidéo-projecteur. Elle crée du lien entre les bénévoles, du lien avec la population...

Elle est ouverte à tous ceux qui souhaiteraient la rejoindre. Cette année le repas annuel des bénévoles a eu lieu à Vitrezay suivi d'une balade en bateau.



l'Amicale chardaise



La visite du Père Noël a ravi petits et grands



COMMUNE ASSOCIÉE DE VALLET : Les projets 2017 déclinés autour d'une galette

Le maire délégué Ludovic Poujade avait invité la population à partager la galette à l'occasion de sa cérémonie des vœux.

Une association qui fonctionne

Ce fut pour lui l'occasion de remercier les agents communaux pour leur professionnalisme et leur disponibilité et de louer l'association avec Montendre et Charde qui permet au village de Vallet de porter des projets d'ampleur, comme en 2016 : rénovation de la sacristie et de son mur de soutènement (20 000€), montée en débit internet (90 000€), rénovation de la cour de l'école, pour la sécurité des enfants (13 000 €). Vallet dispose ainsi

d'une des plus belles cours du sud Saintonge et d'un parcours de vélo très envié ! Il a ensuite déroulé la longue liste des projets à venir : réalisation des entourages des 19 aires de containers à ordures ménagères, embellissement paysager de l'église, réfection de sa crypte (chantier solidarités jeunesse), première tranche de réaménagement des abords de l'école (sécurisation, abri bus, coussins berlinois), et enfin le lancement des études pour la réhabilitation de la salle des fêtes qui aura lieu en 2018.

Parcours exemplaire

Avant de conclure, Ludovic



Les élus de Vallet : Ludovic Poujade et Elisabeth Gleizes-Nocentini

Poujade a salué son père, **Yves Poujade**, par ailleurs adjoint aux finances à la ville de Montendre, tout récemment nommé **chevalier de l'ordre national du mérite** pour son engagement et ses actions de longue date dans le secteur sanitaire et social.



AGENDA DES MANIFESTATIONS 2017

A noter sur
votre agenda

Vendredi 10 février, 20h30 : colloque "*Des déportations d'hier aux migrations d'aujourd'hui : quel avenir pour l'humanisme ?*", organisé par le collectif laïcité et l'AFMD 17 au centre culturel

Samedi 18 février : soirée paella du comité de jumelage Onda

Samedi 25 et dimanche 26/02 : journées de greffage organisées par Mémoire Fruitière des Charentes

Dimanche 26 février : 11e Randonnée La Forestière : 3 circuits VTT, 2 circuits marcheurs, au lac

Dimanche 5 mars : Carnaval

Dimanche 19 mars : 11h cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie

Dimanche 9 avril : biennale de généalogie

Du 25 au 27 mai : 40e anniversaire du jumelage, à

Sulz-am-Neckar

Vendredi 2 juin : représentation Elektre au château

Vendredi 24 et samedi 25 juin : XVIIe Free Music

Vendredi 30 juin / dim 2 juillet : fête de Chardes

Vendredi 14 juillet : 10h cérémonie républicaine ; en soirée au château, concert, spectacle de feu et bal populaire.

Dimanche 16 juillet : Triathlon des Pins

Dimanche 24 septembre : bourse auto moto

Sam 5 & dim 6 août : festival des Cannes majors

Samedi 9 septembre : forum des associations

Samedi 7 octobre : raid multisports Serial Azimut

Dimanche 22 octobre : Salon du livre

Samedi 9 décembre : Noël pour tous

Plus d'infos sur : www.ville-montendre.fr/agenda-evenements

REPAS DU CCAS (retrouvez les photo sur <http://www.ville-montendre.fr/galleries>)



Bonne humeur obligatoire pour ce traditionnel repas destiné aux séniors en début d'année. Bonne chère et musique enjouée, l'ambiance était au beau fixe malgré la rudesse de l'hiver. Les élus (les maires délégués Isabel Fabien-Bourdelaud et Ludovic Poujade et Céline Briaud, adjointe aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS), ont adressé leurs vœux aux convives et remercié Nadine Coureaud, secrétaire du CCAs pour son implication dans cette manifestation. Le sénateur maire Bernard Lalande a quant à lui brossé un panorama de l'année écoulée et dessiné les perspectives futures : ouverture du cinéma, début des travaux boulevard de Saintonge, parc des Labyrinthes, 2017 sera une année féconde en réalisations !